Règlement de la tombola 2012/2013

Principe de la tombola :

Une tombola est organisée par l'Association des Parents d'Élèves de l'École Publique Lucie Aubrac de Plourhan afin de financer ses activités : achat de matériel pour l'école et participation au financement des sorties et activités proposées par les enseignants dans le cadre scolaire.

Les mises des participants sont symbolisées par les cases d'une grille comprenant 12 cases. Chaque case a une valeur de 2 euros. Les cases sont numérotées de 1 à 12.

L'acheteur choisit la ou les cases qu'il souhaite et appose sur chacune des cases ses coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone) de façon lisible et complète.

Vendeurs :

La vente des cases est réalisée par les élèves de l'école publique Lucie Aubrac de Plourhan, leurs parents et le personnel de l'école (enseignants, ATSEM, EVS).

Un concours des meilleurs vendeurs est organisé. Les 2 familles meilleures vendeuses et les 2 enfants meilleurs vendeurs (sans frère ni sœur scolarisé à l'école) seront récompensés afin de les féliciter pour leur participation particulièrement active.

Dates de la tombola :

La tombola débute le 13 décembre 2012 et se clôture le 18 janvier 2013.

Le tirage au sort sera effectué le 2 février 2013.

La liste des gagnants sera rendue publique le lundi 4 février 2013 : affichage à l'école, parution sur le site www.ape-plourhan.fr

Les lots seront à retirer entre le 4 et le 22 février 2012.

Mise à disposition des grilles :

L'association met à disposition de chaque vendeur une enveloppe à son nom comprenant une grille, un mode d'emploi et un bon de commande pour des grilles supplémentaires.

Les enveloppes sont remises par les membres du bureau de l'association aux enseignants qui les distribuent aux élèves et au personnel de l'école.

Au verso de la grille se trouvent les informations nécessaires à la vente des cases : liste des partenaires, liste non exhaustive des lots à gagner et principales règles de la tombola.

Pour obtenir des grilles supplémentaires, le vendeur doit s'adresser à la trésorière de l'association Anne Liorzou (aliorzou@hotmail.fr 06.62.06.69.95) ou déposer son bon de commande dans la boîte aux lettre de l'association (5 rue des écoles – 22410 Plourhan) ou auprès d'un des enseignants de l'école publique Lucie Aubrac de Plourhan.

Retour des grilles :

Chaque vendeur doit remettre son enveloppe à son enseignant au plus tard le 18 janvier 2013 (que la grille soit complète, incomplète ou vide).

Elle devra contenir : la (ou les) grille(s) et l'argent correspondant aux cases vendues (si possible le vendeur fournira un chèque pour le montant global des ventes à l'ordre de l'Association des Parents d'Élèves de l'École Publique de Plourhan).

Les enseignants sont chargés de transmettre les enveloppes aux membres du bureau de l'association. Ils ne sont pas chargés de vérifier leur contenu.

Lots :
La liste des lots à gagner pourra être enrichie au fur et à mesure de la collecte de lots qui continue pendant la durée de la tombola.
Au lancement de la tombola, la liste des lots est la suivante : tablette Samsung Galaxy Tab.2 7" 8 Go ; TV LED 54 cm ; stage de voile ; baptêmes de plongée ; cafetière Senséo ; cuiseur-vapeur ; perforateur ; forets pour perceuse ; machine à soda ; plateaux de fruits de mer ; séance photo + tirage ; sortie en vieux gréement ;clé USB 8 Go ; coupes de cheveux ; entrées : accrobranche, Aquarium St Malo, Armoripark, ferme Petite Tagarine, Forum de Trégastel, Goëlys, terrarium, Woopi, zoos ; places Vedettes de Bréhat ; albums photo ; bandes dessinées ; bijoux ; bons d'achat : lingerie, optique, fleuriste, esthétique bien-être, bars et restaurants, boulangerie, épicerie ; bouteilles de vin ; chocolats ; cidre ; confitures ; kit déco cupcakes ; livres ; moules à esquimaux ; moules à tartelettes ; mini-cocottes ; places de théâtre ; téléphones à carte ; verrines ; bougie ; cadres photo ; charm's ; étui appareil photo ; kit empreintes bébé ; maillot de foot ; mobiles bébé ; montre ; papier photo ; parapluie à colorier ; paréos ; parfum cheveux ; patères porcelaine ; tasses à café ; tours de lits ; affiches ; autocollants ; ballons ; carnet ; casquettes ; figurines ; gants de jardin ; jeux de cartes ; minuteur à œuf magique ; peluches ; raquettes ; sacs ; stylos ; T-shirts ; trousses.
Cette liste sera mise à jour régulièrement et publiée sur www.ape-plourhan.fr
Pour chaque grille pleine ou incomplète, une case gagnante est tirée au sort. En fonction du nombre de grilles non vides restituées par les vendeurs, les organisateurs constitueront un nombre de lots adéquats. Si le nombre de lots disponibles est insuffisant, de nouveaux lots seront achetés ou collectés. Si le nombre de lots disponibles est supérieur aux besoins, des lots seront regroupés en un seul.

Tirage au sort :
Le tirage au sort sera effectué le 2 février 2013 par des membres de l'association. Il est public : tous les participants peuvent y assister.
Pour chaque grille pleine ou incomplète, une case gagnante est tirée au sort.
Dans la caisse A, on tire au sort un numéro de 1 à 12 symbolisant la case gagnante. Si la case est vide (ce qui signifie qu'elle n'a pas été vendue), il n'y a pas de gagnant pour la grille.
Dans la caisse B est tiré un numéro correspondant au lot gagné.
Au fur et à mesure du tirage au sort, une liste mentionnant le nom du gagnant, le nom du vendeur et le lot gagné est établie. Cette liste sera rendue publique le lundi 4 février 2013 : affichage à l'école, parution sur le site www.ape-plourhan.fr
Les lots seront distribués à l'école les lundis 4 et 11 février à 8h30 à l'école au « Café des Parents » et à l'apéro du bal costumé du samedi 16 février 2013 (19h salle des fêtes de Plourhan). En cas d'impossibilité pour les gagnants de se rendre à ces distributions, ils peuvent contacter l'association 06.67.20.84.92 ou par mail contact@ape-plourhan.fr avant le 22 février 2013.
Les lots non retirés seront remis en jeu l'an prochain.